

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : RECENSEMENT DE LA POPULATION : DISPOSITIF 2023 (9.1)

L'an deux mille vingt-deux, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers votants : 31

Date de convocation du Conseil : **27 juin 2022**
Date d'affichage de la convocation : **27 juin 2022**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, et Messieurs PELLÉ, VENARRE, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, HUSSON, VUILLIOT, MARTINOD, GARNIER-SIMON, Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, PELLETIER, DUBOUT et JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme BLANDIN donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,
M. CRUYPENINCK donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
M. MAZET donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme GIET donne pouvoir à Mme MARTINOD,
Mme LUZZI donne pouvoir à M. DESAY,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absents : M. CADOUX, M. VAN VAEREMBERG.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du recensement de la population, la collecte des données aura lieu du jeudi 19 janvier au samedi 25 février 2023,


CONSIDÉRANT que pour les communes de plus de 10 000 habitants, cette collecte se déroule par sondage auprès d'un échantillon d'adresses établi par l'INSEE dans le répertoire d'immeubles localisés (RIL). Cet échantillon représente 8 % des logements répartis sur l'ensemble du territoire communal,

CONSIDÉRANT que le recensement relève de la responsabilité de l'État mais que la réalisation des enquêtes repose sur un partenariat étroit entre l'INSEE et la Commune, cette dernière devant arrêter des principes d'organisation interne,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du dispositif de recensement de la population,
- **NOMME** le correspondant RIL à savoir Monsieur Christophe VIGUÉ, le coordonnateur communal, à savoir Madame Patricia GERMAIN, le coordonnateur adjoint, à savoir Monsieur Damien QUILLARD,
- **DÉCIDE DE RECRUTER**, après appel à candidatures, les agents recenseurs nécessaires pour la période de recensement 2023,
- **CHARGE** Monsieur le maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement 2023.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

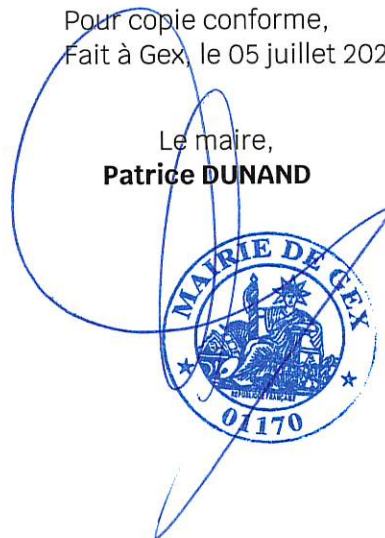
Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 001-210101739-20220705-2022_070_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 juillet 2022.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 juillet 2022 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 juillet 2022.